

Appel à mobilisation de l'UMR CITERES CNRS 7324

L'AG extraordinaire de CITERES, réunie le lundi 6 Janvier 2020 déclare le **laboratoire mobilisé** contre le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) et la réforme des retraites.

Si elle était appliquée en l'état, la LPPR aurait pour conséquences :

- la remise en cause du statut des Enseignant.e.s-Chercheur.e.s et des Chercheur.e.s avec la disparition de la référence aux 192h équivalent TD,
- l'amplification de la contractualisation et de la précarisation des jeunes chercheur.e.s (*tenure track*, CDI de projets, etc.) et des personnels BIATS et ITA,
- la remise en cause des fonctions du CNU et de la collégialité de l'évaluation des carrières par les pairs (ces fonctions seraient alors assurées par les universités, ce qui ouvrirait la voie à des logiques localistes).

Cette loi met en danger les conditions de travail de l'ensemble des catégories du personnel de l'ESR.

S'il était appliquée en l'état, le projet de loi de réforme des retraites conduirait à :

- l'allongement de la durée des carrières, avec le passage du départ à la retraite de 62,5 à 64 ans (avec l'introduction d'une décote) ;
- la baisse des pensions ;
- la remise en cause de la logique de solidarité nationale, fondement du principe de retraite par répartition.

Ce projet de loi entraînerait une dégradation des conditions de vie des futur.es retraité.es (baisse du pouvoir d'achat, départ tardif à la retraite).

L'AG extraordinaire de l'UMR CITERES appelle donc dès à présent les collègues à :

- se déclarer mobilisés dans leurs signatures électroniques et réponses automatiques d'absence (selon la suggestion ci-après) :
« J'accuse réception de votre message. Étant mobilisé.e contre le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche et contre le projet de réforme des retraites, j'ai strictement réduit mes activités de recherche et ne suis pas en mesure de vous répondre dans l'immédiat »
- pratiquer la grève de la recherche : suspendre les activités scientifiques (reporter les colloques et journées d'étude, suspendre le travail d'expertise et d'évaluation, refuser de siéger dans les différentes instances de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, etc.),
- relayer à l'échelle des départements pédagogiques la mobilisation sous la forme de différentes actions (demande de report des examens, réunion d'information auprès des étudiants, rétention des notes, etc.)

L'AG extraordinaire de l'UMR appelle plus spécifiquement à participer aux journées de mobilisation nationale, dès le 9 janvier :

- AG à 9h Amphi C site des Tanneurs (Tours)
- Manifestation 10h place de la Liberté (Tours)
- à mettre en place une réponse automatique d'absence lors des journées de grève (voir modèle supra).